

Madame la Députée Célia de LAVERGNE
Députée de la Drôme
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07

Paris, le jeudi 28 février 2019

Objet : invitation à une demi-journée d'échanges sur le secteur associatif le 23 mars 2019

Madame, Monsieur,

Nos associations font vivre nos territoires. Engagées, intergénérationnelles, éducatives, sociales..., elles rassemblent les forces vives de nos communes autour d'un projet commun, porté par des énergies, souvent bénévoles, toujours engagées au service du vivre ensemble.

Ayant créé, présidé et dirigé des associations, je suis une fervente convaincue et supportrice de l'investissement associatif. J'ai donc à cœur depuis le début du mandat de vous écouter, de vous soutenir et de vous accompagner autant que possible dans vos projets. Pour autant, vous êtes nombreuses (près d'un millier sur la circonscription), et je n'ai pas nécessairement eu l'occasion d'échanger avec chacune de vous.

C'est pour cette raison que **je souhaite initier un cycle d'échanges collectifs le samedi 23 mars prochain**. Cette première rencontre générale pourrait être la première d'un cycle de rencontres sur les thématiques particulières que vous soulèverez et des travaux et propositions conjointes pour la suite.

Lors de ce premier échange prospectif, nous pourrions identifier les atouts et les difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de la vie associative, les attentes que vous avez, la connaissance et l'adéquation des dispositifs d'appui mis en place par les collectivités et le Gouvernement. Sur ce dernier point, mon rôle de députée est d'assurer le suivi et le contrôle des actions du Gouvernement en faveur des associations, et de les adapter aux réalités de nos territoires essentiellement ruraux.

En particulier, je vous invite à consulter les mesures présentées par le Gouvernement en novembre dernier dans le cadre du Plan d'action pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement : <https://www.associations.gouv.fr/29-novembre-2018-gabriel-attal-presente-la-feuille-de-route-vie-associative-du-gouvernement.html>

Ces mesures ne sont qu'un commencement, et il nous appartient de nous les approprier. C'est tout l'objet de ce cycle d'échanges.

La journée d'échanges prévue le samedi 23 mars 2019, vise l'ensemble du territoire de la circonscription par temps de rencontres de 2 heures, qui devront nous permettre d'identifier ensemble les thématiques sur lesquelles avancer ensuite au travers de réunions plus ciblées. **Bien consciente de vos engagements et de la taille de ma circonscription, je vous propose ainsi deux créneaux, en deux lieux différents :**

- A 9h30 au Centre culturel de Chabeuil
- A 14h30 à la cave coopérative de Nyons

Pour des raisons d'organisation et de logistique, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire impérativement par e-mail : contact2603@assemblee-nationale.fr.

J'espère que vous répondrez présents et nombreux à cette invitation. Je vous invite à partager également cette invitation autour de vous, aux bénévoles comme aux salariés des associations que vous connaissez. C'est avec le plus grand nombre que je souhaite que nous puissions écrire et nous approprier une feuille de route de travaux pour le développement de la vie associative en Drôme.

Je crois sincèrement que les associations jouent un rôle majeur dans notre société et qu'il est nécessaire de préserver leur modèle. Et si le secteur associatif doit, comme tout autre secteur, en permanence évoluer et se transformer, l'Etat doit se tenir à ses côtés pour jouer son rôle d'accompagnateur et d'appui, comme le Président de la République l'a récemment souligné en parlant d'un « un grand plan pour les petites associations ». J'y veillerai en tant que députée.

Mon équipe et moi-même restons à votre disposition pour toute précision complémentaire. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Célia de LAVERGNE
Députée de la 3^{ème} circonscription de la Drôme

